

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt-quatre le jeudi 22 février, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 16 février 2024

Objet
N° 24/01/07
Budget régie chaufferie bois * Durées d'amortissements * Complément de la délibération n°18/02/15

Présents

Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Mme Rachel ROUSSET, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE

Représentés

Absents excusés

Mesdames Maryvonne ALVARD et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Monsieur François COUTAGNE

En complément de la délibération n°18/02/15 du 12 avril 2018, le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la durée d'amortissement de la nature 2183 du budget régie chaufferie bois comme suit :

- 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique », durée d'amortissement : 5 ans.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** la durée d'amortissement de la nature 2183 du budget régie chaufferie bois comme proposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
François COUTAGNE



Acte certifié exécutoire le : 07/03/2024
Télétransmis en Préfecture le : 07/03/2024
Notifié ou publié le : 07/03/2024

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches

